

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2024 - 16495 - 2014 B 01011 - 803 639 145 - A.I.M.E SABATIER

« SAS A.I.M.E SABATIER »
Société par actions simplifiée au capital de 100.000,000 €
Siège social : 10, Port des Noues
49130 LES PONTS DE CE
R.C.S ANGERS 803 639 145

ARRÊTÉ AU GREFFE
LE 16 SEP 2024

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
30 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 juin, à 18 heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alain SABATIER préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos **le 31 décembre 2023**,
- Le texte des résolutions proposées.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au Président et à la Directrice Générale,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Examen du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.



Le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2023** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbations.

En conséquence, elle donne au Président et à la Directrice Générale quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 67 205,00 Euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 67 205,00 €.

Affectation :

- Report à nouveau débiteur : 67 205,00

Le compte « report à nouveaux » à un solde débiteur s'élevant 317 842,29 €.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0	0	0
31/12/2022	0	0	0
31/12/2021	0	0	0



Les associés déclarent être informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associée, au plus tard le 31 octobre de l'année précédent le paiement du dividende,

Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} avril 2023.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informés qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associée qui a le statut TNS dans la société, son conjoint ou le partenaire auquel elle est liée par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- A prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- A cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

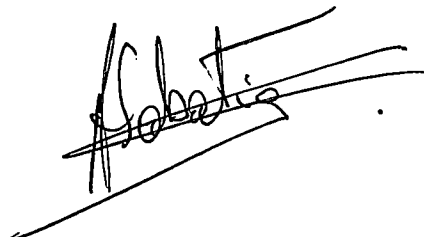
Cette résolution, mis aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Two handwritten signatures in black ink, located at the bottom right of the page. The first signature is a stylized 'JD' and the second is a stylized 'AS'.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Directrice générale.

Monsieur Alain SABATIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Sabatier', with several horizontal strokes underneath.

Madame Marie SABATIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Sabatier', with several horizontal strokes underneath.

« SAS A.I.M.E SABATIER »

Société par actions simplifiée au capital de 100.000,000 €

Siège social : 10, Port des Noues

49130 LES PONTS DE CE

R.C.S ANGERS 803 639 145

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 16 SEP 2024

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024.**

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 67 205,00 Euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 67 205,00 €.

Affectation :

- Report à nouveau débiteur : 67 205,00 €

Le compte « report à nouveaux » à un solde débiteur s'élevant 317 842,29 €.

Rappel des dividendes distribués :

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

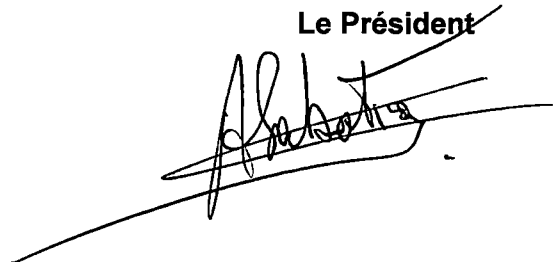
« SAS A.I.M.E SABATIER »
Société par actions simplifiée au capital de 100.000,000 €
Siège social : 10, Port des Noues
49130 LES PONTS DE CE
R.C.S ANGERS 803 639 145

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L.227-10 DU CODE DE COMMERCE.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE DU 30 JUIN 2024.**

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Sabatier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

IZOCÈLE
VOUS COMPTEZ POUR NOUS

SAS A.I.M.E. SABATIER

10 PORT DES NOUES

49130 LES PONTS DE CE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Don certifié conforme à
l'original.*

[Signature]

Bilan Actif

		31/12/2023			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 237	8 370	8 867	8 867
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	139 041	116 082	22 959	32 112
	Autres immobilisations corporelles	363 182	323 338	39 844	54 659
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
TOTAL (II)		529 461	447 791	81 670	105 638
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	33 244		33 244	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	3 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 764		6 764	21 287
	Autres créances	32 342		32 342	23 698
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	332 919		332 919	298 504
	Charges constatées d'avance	6 191		6 191	
	TOTAL (III)	414 460		414 460	346 490
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		943 920	447 791	496 130	452 128
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				10 000	10 000
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	30/06/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(385 048)	(385 048)
	Résultat de l'exercice	67 205	128 837
	Subventions d'investissement		933
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(217 843)	(155 278)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	462 815	449 626
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 879	2 283
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 823	7 244
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 161	52 150
	Dettes fiscales et sociales	124 512	92 545
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 783	3 558
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	713 973	607 406
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	496 130	452 128
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		67 204,72	128 837,18
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		709 150	600 162
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		30 140	20 376
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 496 130 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 155 128 euros et un total charges de 1 087 923 euros, dégageant ainsi un résultat de 67 205 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	17 237		553		553	17 237
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 237		553		553	17 237
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	139 041					139 041
	Instal., agencement, aménagement divers	113 740					113 740
	Matériel de transport	6 477					6 477
	Matériel de bureau, mobilier	241 188		1 777			242 965
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 447		1 777			502 224	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 000					10 000
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000					10 000
TO TAL		527 683		2 330		553	529 461

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	8 370			8 370
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 370			8 370
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	106 929	9 153		116 082
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	97 756	3 693		101 448
	Matériel de transport	6 477			6 477
	Matériel de bureau, mobilier	202 514	12 899		215 413
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	413 675	25 745		439 420
TOTAL		422 046	25 745		447 791

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS RELEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS RELEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions

Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2023
		Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					

TOTAL GENERAL					
----------------------	--	--	--	--	--

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
--	--	--	--	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					
---	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 000	10 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 764	6 764	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 124	4 124	
	Impôts sur les bénéfices	120	120	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 153	19 153	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	8 945	8 945	
	Charges constatées d'avances	6 191	6 191	
TOTAL DES CREANCES		55 297	55 297	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	30 140	30 140		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	432 675	432 675		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	107 161	107 161		
	Personnel et comptes rattachés	25 806	25 806		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 520	67 520		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 538	8 538		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 647	22 647		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 879	1 879		
	Autres dettes	12 783	12 783		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		709 150	709 150		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		500			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		16 054			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 879			

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		4 275
Autres créances clients <i>Clients factures à établir</i>	<i>152</i>	152
Autres créances <i>Org sociaux pdts à recevoir</i>	<i>4 124</i>	4 124

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		89 664
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 979
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	<i>18 979</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 941
<i>Factures non parvenues</i>	<i>45 941</i>	
Dettes fiscales et sociales		24 743
<i>Dettes congés payés</i>	<i>19 082</i>	
<i>Taxe d'Apprentissage libératoi</i>	<i>369</i>	
<i>Charges sur congés à payer</i>	<i>5 103</i>	
<i>Etat charges à payer</i>	<i>67</i>	
<i>FAFIH (803639145)</i>	<i>122</i>	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 191	6 191
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 191

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			